

LAMBDASTAR®

INSECTICIDE | ACARICIDE



CÉRÉALES À PAILLE
COLZA
ARBRES FRUITIERS
CULTURES LÉGUMIÈRES

Suspension de capsules
100 g/L lambda-cyhalothrine

1L

INFOS RÉGLEMENTAIRES



RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

life scientific

Cultures	Doses	Cibles, Max appli, DAR, ZNT
Grandes cultures et Cultures Porte-Graines Mineures (CPGM)	de 0,050 à 0,200 l/ha	
Arboriculture, vigne, petits fruits	de 0,075 à 0,200 l/ha	Se reporter à l'intérieur du livret
Cultures maraîchères et légumières, PPAMC	de 0,050 à 0,200 l/ha	

Consulter ce livret avant toute utilisation.
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur :
www.quickfds.com.
N° de lot et date de fabrication : voir emballage
Fabriqué en UE

Distribué par : Life Scientific France,
11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest
Une question sur ce produit ?
N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com



Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd, Block 4,
Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Insecticide / Acaricide (IRAC 3A)
Formulation : Suspension de capsules (CS)
Composition : 100 g/L (9.8 % p/p) de lambda-cyhalothrine



LAMBDASTAR® - N° d'A.M.M. : 2130083 - Contient: lambda-cyhalothrine, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et de traitement.



P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de : - 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en pulvérisation en champ aux doses ne dépassant pas 6.25 g s.a./ha ; - 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en traitement de sol et pour les autres usages en champ, les usages sur vigne, baies et arboriculture.

ATTENTION

SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de : - 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage contre l'altise sur betterave potagère et bette ; - 20 mètres par rapport à multiples à la dose de 12.5 g s.a./ha et aux doses supérieures ; - 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour tous les autres usages en champ, les usages sur vigne et baies et pour les usages en arboriculture.

SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison ou en période de production d'exsudats, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes, enlever les adventices avant leur floraison, sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention pour les usages indiqués :
- F : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.
- PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats (et en période de floraison) en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage (5 à 7.5 g s.a./ha selon l'usage), application le soir. La mention retenue pour la période de production d'exsudats est étendue à la période de floraison lorsque les attaques de pucerons ou de cicadelles se produisent pendant la période de floraison des cultures florales.

Ne pas utiliser en présence d'abeilles.
Délai de rentrée : 48 heures.

UF1: DRJT-14AP-A10P-9USA 170140407802_V15

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoisson le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.
En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.
En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.
En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoisson.
En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoisson.
Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.



GTIN 05391534940609

5

Lambdastar contenant de la lambda-cyhalothrine, une pyréthrine, son contact avec la peau peut provoquer des sensations temporaires de picotement ou de diminution de la sensibilité de la peau.

DESSCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

La lambda-cyhalothrine est une pyréthrine de synthèse appartenant au groupe IAC 3A (modulation des canaux sodiques). La lambda-cyhalothrine agit par contact et par ingestion.

Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	Mention abeille
Grandes cultures						
Bétagères industrielles et fourragères	Alaise, Lixus	0,050 L/ha	2	7 jours	20 m	-
	Chenilles phytophages, pégyomye, teigne de la betterave	0,063 L/ha	2	7 jours	20 m	-
	Cicadelles, Thrips	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE
Céréales à paille : Blé, triticale, épeautre, orges, seigles	Mouches mineuses (Agromyzidae)	0,063 L/ha	3	28 jours	20 m	F-PE
	Puceron des épis (Nephasia)	0,063 L/ha	3	28 jours	20 m	F
	Tordeuse des céréales (Nephasia)	0,063 L/ha	3	28 jours	20 m	F
Céréales à paille : Avoine (application usuelle BBCH 12)	Mouches mineuses (Agromyzidae)	0,063 L/ha	1 Max. stade BBCH 12	Couvert par les conditions d'emploi	20 m	-
	Puceron des épis	0,063 L/ha	1 Max. stade BBCH 12		20 m	F-PE
	Tordeuse des céréales (Nephasia)	0,063 L/ha	1 Max. stade BBCH 12		20 m	F
Céréales à grain : Blé, triticale, épeautre, orges, seigles	Puceron du feuillage, Cicadelles	0,075 L/ha	3	28 jours	50 m	F-PE
	Cicadomyies	0,075 L/ha	3	28 jours	50 m	F
	Mouches mineuses (Agromyzidae)	0,063 L/ha	1 Max. stade BBCH 12	20 m	-	-
Colza	Chenilles défoliatrices, grosse alaise, petite alaise, teigne, ténétrède de la rave	0,050 L/ha	3	35 jours	20 m	-
	Charançon des silques, méligèthe	0,060 L/ha	3	35 jours	20 m	F
	Charançon des tiges, charançon du bourgeon terminal	0,075 L/ha	3	35 jours	50 m	-
Cruifères (autres que colza (carneline, moutarde, navette, clavier, tournache, sésame, lin oléagineux))	Chenilles défoliatrices, grosse alaise, petite alaise, teigne, ténétrède de la rave	0,050 L/ha	3	35 jours	20 m	-
	Charançon des silques, méligèthe	0,060 L/ha	3	35 jours	20 m	F
	Charançon des tiges	0,075 L/ha	3	35 jours	50 m	-
Légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin, lotier, vesce)	Puceron	0,075 L/ha	3	35 jours	50 m	F-PE
	Apion du trèfle, petit apion du trèfle, apion du pois, négri, phytomyzomes, sitones du trèfle et de la luzerne	0,063 L/ha	1	7 jours	50 m	F
	Punaises	0,075 L/ha	1	7 jours	50 m	-

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	Mention abeille
Lin	Alaise du lin	0,075 L/ha	2	35 jours	50 m	-
	Thrips du lin	0,075 L/ha	2	35 jours	50 m	F
Maïs, millet, méli, miscanthus, panic	Pucerons chenilles défoliatrices, sésamie	0,150 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE
	Cicadelles, pyrale	0,200 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Vers gris - noctuelles (en plein), noctuelles terrioles (traitement du sol)	0,200 L/ha	2	28 jours	50 m	-
	Noctuelles défoliatrices	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F
Maïs doux	Pette alaise, alaise	0,050 L/ha	2	7 jours	20 m	-
	Sésamie	0,150 L/ha	2	7 jours	50 m	F
	Cicadelles, pyrale	0,200 L/ha	2	7 jours	50 m	-
Graines protéagineuses (pois préagrégeux, pois fourrage, féveroles, lupin)	Bruche, stoné, thrips, tordeuse du pois	0,063 L/ha	2	14 jours	20 m	F
	Pucerons	0,063 L/ha	2	14 jours	20 m	F-PE
	Cécidomyie, cécidomyie du pois, noctuelles défoliatrices	0,075 L/ha	2	14 jours	50 m	F
	Teigne	0,075 L/ha	3	14 jours	50 m	-
Pomme de terre	Doryphore	0,075 L/ha	3	14 jours	50 m	F
	Pucerons	0,125 L/ha	3	14 jours	50 m	-
	Punaises (punaise verte...)	0,075 L/ha	2	35 jours	50 m	F
Soja, arachide	Pucerons	0,125 L/ha	2	35 jours	50 m	-
	Pucerons	0,075 L/ha	2	14 jours	50 m	F-PE
	Chenilles défoliatrices, sésamie	0,150 L/ha	2	14 jours	50 m	F
Sorgho	Cicadelle - Pyrale	0,200 L/ha	2	14 jours	50 m	-
	Vers gris - noctuelles (en plein), noctuelles terrioles (traitement du sol)	0,075 L/ha	2	28 jours	50 m	-
	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2	14 jours	50 m	-
Tabac	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2	14 jours	50 m	-
	Cicadelles, pucerons	0,125 L/ha	2	14 jours	50 m	-

Abricoticulture, petits fruits et vigne

Abricot	Carpospores, charançons du feuillage, cicadelle phytophages, hannetons adultes, péralie, phylloxère, punaises, rhynchite	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Pucerons (brun, farineux, noir, verts...)	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE
	Cicadelles, cécidomyie, forficelle, insectes xylophages, petite mineuse (Anarsia), psyle du prunier, sésie, scolytes et xylobores	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	-
Vigne	Arpentuse, bombyx, cécidomyie, cheimatobie, chenilles défoliatrices et phytophages, lycé, noctuelles grises, thrips, tordeuse de la pelure eulia, tordeuse de la pelure pendemis-capua, tordeuse de la pelure podana, tordeuse rouge, tordeuse verte, tordeuse orientale du pècher	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	F
	Pucerons des agrumes	0,075 L/ha	3	7 jours	50 m	F-PE
	Cicadelle verte	0,110 L/ha	3	7 jours	50 m	-
Agrumes (orange, pampletton, citron, limette verte, mandarine, clementine)	Chenilles phytophages (teigne des fleurs du citronnier)	0,110 L/ha	3	7 jours	50 m	F

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	Mention abeille	
Amande	Mineuses	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
	Teigne	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F	
	Pucerons (noir, vert de l'amarand...)	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE	
	Balanin, carpocapse des pommes, chenilles défoliatrices, hypomyzote, lycé, petite mineuse (Anarsia), ténétrède, tordeuse des buissons et des bourgeons pyrale, charançon du feuillage	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
	Anthronome de l'amarandier, cheimatobie, pyrale des caroubes et des dattes, tordeuse orientale du pècher (Cydia molesta)	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	F	
	Eurytoma amygdali	0,110 L/ha	2	14 jours	50 m	F	
	Cassia (et myrtille, grosse légalie, mûre, carotte, caryophane, cynchodort, azerole)	Pucerons	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE
	Chenilles défoliatrices et phytophages, chalcide du grossier, pyrale, teigne, ténétrède du grossier, tordeuse des buissons et des bourgeons	0,150 L/ha	2	7 jours	50 m	F	
	Insectes xylophages, sésie du grossier	0,175 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
	Mineuse sinieuse	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
Céree	Puceron noir du cerisier	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE	
	Chenilles défoliatrices et phytophages, mouche des cerises, ténétrède impag, tordeuse verte des bourgeons	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
	Cheimatobie, fiberrerie, tordeuse des buissons-arabes	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	F	
	Châtaigne	Carpocapse, péralie, petite mineuse (Anarsia), cécidomyie bourgeon	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Teigne, Tordeuse précoce	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F	
	Pucerons (gros puceron brun...)	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE	
	Balanin, chenilles défoliatrices, hypomyzote, ténétrède, tordeuse des buissons et des bourgeons, lycé, pyrale, charançon du feuillage	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
	Cheimatobie, pyrale des caroubes et des dattes	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	F	
	Eurytoma amygdali	0,110 L/ha	2	14 jours	50 m	F	
	Fraise	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0,075 L/ha	2	3 jours	50 m	-
Framboise, mûre, mûre des haies	Cicadelles, pucerons, punaises, psylle	0,125 L/ha	2	3 jours	50 m	-	
	Noctuelles terrioles (traitement du sol)	0,075 L/ha	2	28 jours	50 m	-	
	Anthronome, Coleoptères phytophages, vers des framboises, vers des fruits	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
Pucerons	Pucerons	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE	
	Chenilles défoliatrices	0,150 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
	Insectes xylophages, sésie du framboisier	0,175 L/ha	2	7 jours	50 m	-	
Pyrale du maïs	0,200 L/ha	2	7 jours	50 m	F		

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	Mention abeille
Noisette	Mineuse, punaises, coupe bourgeon, péralie	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Teigne	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F
	Pucerons (jaune du noisetier, vert...)	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE
	Balanin, chenilles défoliatrices, hypomyzote, lycé, ténétrède, tordeuse des buissons et des bourgeons pyrale, charançon du feuillage	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	-
Noix	Cheimatobie, pyrale, pyrale des caroubes et des dattes	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	F
	Eurytoma amygdali	0,110 L/ha	2	14 jours	50 m	F
	Carpocapse, coupe bourgeons, mineuses, péralie, petite mineuse (Anarsia)	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Teigne du noyer	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F
Olive - Traitement des plants	Pucerons (petit et gros pucerons du noyer, puceron farineux...)	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE
	Balanin, chenilles défoliatrices, cicadelle bulabe, cicadelles, hypomyzote, pyrale, ténétrède, tordeuse des buissons et des bourgeons, lycé, charançon du feuillage	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Cheimatobie, pyrale des caroubes et des dattes	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	F
	Eurytoma amygdali	0,110 L/ha	2	14 jours	50 m	F
Olive - Traitement des plants	Otorhynque	0,075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Mouche de l'olive	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	-
Pistachier	Pyrale du Jasmin, teigne de l'olivier	0,110 L/ha	2	7 jours	50 m	F
	Pucerons	0,075 L/ha	2	7 jours Max. BBCH 79	50 m	F-PE
Pomme, poire, coing, nashi, nèfle, pomme	Mineuses, teignes	0,075 L/ha	2	7 jours Max. BBCH 79	50 m	-
	Chenilles phytophages autres que mineuses et teignes	0,110 L/ha	2	7 jours Max. BBCH 79	50 m	-
	Balanin	0,110 L/ha	2	7 jours Max. BBCH 79	50 m	-
Pomme, poire, coing, nashi, nèfle, pomme	Carpocapse des pommes et des poires, charançon du feuillage et des fruits, mineuses des feuilles, punaises (punaises des fruits et des bourgeons...)	0,075 L/ha	3	7 jours	50 m	-
	Teigne des pommes, ver de l'abricotier, ver des jeunes fruits	0,075 L/ha	3	7 jours	50 m	F
Pucerons (brun, cendré mauve, noir, vert du pommier, vert du poirier, vert migrant...)	Pucerons (brun, cendré mauve, noir, vert du pommier, vert du poirier, vert migrant...)	0,075 L/ha	3	7 jours	50 m	F-PE

LAMBDASTAR®

INSECTICIDE | ACARICIDE



**CÉRÉALES À PAILLE
COLZA
ARBRES FRUITIERS
CULTURES LÉGUMIÈRES**

Suspension de capsules
100 g/L lambda-cyhalothrine

IL

REGLEMENTAIRES



RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

lifescientific

Cultures	Doses	Cibles, Max appli, DAR, ZNT
Grandes cultures et Cultures Porte-Graines Mineures (CPGM)	de 0,050 à 0,200 l/ha	Se reporter à l'intérieur du livret
Arboriculture, vigne, petits fruits	de 0,075 à 0,200 l/ha	
Cultures maraichères et légumières, PPAMC	de 0,050 à 0,200 l/ha	

Consulter ce livret avant toute utilisation.
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur :
www.quickfds.com.
N° de lot et date de fabrication : voir emballage
Fabriqué en UE

Distribué par : Life Scientific France,
11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest
Une question sur ce produit ?
N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com



Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd. Block 4,
Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Insecticide / Acaricide (IRAC 3A)
Formulation : Suspension de capsules (CS)
Composition : 100 g/L (9.8 % p/p) de lambda-cyhalothrine



ATTENTION

SPe8

- LAMBDASTAR®** - N° d'A.M.M. : 2130083 - Contient: lambda-cyhalothrine, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et de traitement.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptif dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de : - 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en pulvérisation en champ aux doses ne dépassant pas 6.25 g s.a./ha ; - 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en traitement de sol et pour les autres usages en champ, les usages sur vigne, baies et arboriculture.
SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de : - 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage contre l'altise sur betterave potagère et bette ; - 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages en traitement de sol et les usages en pulvérisation en champ, à l'exception des applications multiples à la dose de 12.5 g s.a./ha et aux doses supérieures ; - 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour tous les autres usages en champ, les usages sur vigne et baies et pour les usages en arboriculture.
SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison ou en période de production d'exsudats, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes, enlever les adventices avant leur floraison, sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention pour les usages indiqués :
- F : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.
- PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats (et en période de floraison) en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage (5 à 7.5 g s.a./ha selon l'usage), application le soir. La mention retenue pour la période de production d'exsudats est étendue à la période de floraison lorsque les attaques de pucerons ou de cicadelles se produisent pendant la période de floraison des cultures florales.

Ne pas utiliser en présence d'abeilles.
Délai de rentrée : 48 heures.

UFI: DRJT-14AP-A10P-9USA

170140407802_V15

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

- S'éloigner de la zone dangereuse.
En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.
En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.
En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.
En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.
Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

GTIN 05391534940609



5

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	Mention abeille
Pomme, poire, coing, nashi, nelfe, pommette	Anthonome, biston, bombyx, ceropides, cicadelles (bubale, verte...), écaïlle fileuse, hibernie, hoplocampe, hypomomeute, lyda, noctuelles, ogyre, phalène anguleuse, piéride de l'aubépine, teigne des bourgeons, teigne des feuilles, teigne des fleurs, ténéride, tordeuse de la pelure -podana, tordeuse de la pelure -Capua et/ou Pandemis, tordeuse de la pelure - Eulia, tordeuse du pommier, vesseuse	0.110 L/ha	3	7 jours	50 m	-
Pomme, poire, coing, nashi, nelfe, pommette	Chematobie, noctuelles Orthosia, thrips, tordeuse des boutons et des bourgeons, tordeuse orientale du pêcher, tordeuse rouge, tordeuse verte	0.110 L/ha	3	7 jours	50 m	F
Prune	Carpocapse des prunes, charançons du feuillage et des fruits, myrtille baccin, Pucerons (lun, farineux, vert...)	0.075 L/ha	2	7 jours	50 m	F-PE
	Pyrale du prunier, cicadelle, ceropide	0.110 L/ha	2	7 jours	50 m	F
	Chematobie, chenilles défoliatrices et phytophages, hoplocampe, hypomomeute, tordeuse de la pelure - Capua, tordeuse orientale	0.110 L/ha	2	7 jours	50 m	F
Vigne	Coupe bourgeon, chenille bourne, chenilles défoliatrices, écaïlle fileuse, pyrale	0.075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Cicadelle de la flavescence dorée, cicadelle des grillures, cicadelle prunaise, cicadelle metalfai	0.125 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Alaise, cigarière	0.150 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Drosophile, eulia, tordeuses Cochyli et/ou Eudemis	0.175 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Thrips	0.175 L/ha	2	7 jours	50 m	F
	Acaniens (E. carpini, T. urticae, T. macdonnellii), acarosés	0.200 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Noctuelles terrioles, vespère (traitement du sol)	0.075 L/ha	2	28 jours	50 m	-
Cultures légumineuses et autres						
Arichaut	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	1	14 jours	50 m	-
Asperge	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices), coléoptères phytophages (cicadère de l'asperge)	0.075 L/ha	2	-	50 m	-
	Pucerons	0.125 L/ha	2	-	50 m	-
Aubergine	Alaise	0.050 L/ha	2	3 jours	20 m	-
	Doryphore, noctuelles défoliatrices	0.075 L/ha	2	3 jours	50 m	F
	Cicadelles, pucerons, punaises	0.125 L/ha	2	3 jours	50 m	-
	Cloportes, myriapodes, noctuelles terrioles (traitement du sol)	0.075 L/ha	2	28 jours	50 m	-
Betterave potagère	Alaises	0.050 L/ha	1	7 jours	20 m	-
	Mouches mineuses, pégomyie	0.063 L/ha	1	7 jours	20 m	-
	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	1	7 jours	50 m	-
	Cicadelles	0.075 L/ha	1	7 jours	50 m	F-PE
Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	Mention abeille
	Carotte, panais, raifort, topinambour, persil à grosse racine, crosne, cerfeuil, tubéreux	0.075 L/ha	2	14 jours	50 m	-
	Chenilles phytophages	0.075 L/ha	2	14 jours	50 m	-
	Cicadelle, pucerons	0.125 L/ha	1	14 jours	50 m	-
	Chenilles phytophages (hors noctuelles défoliatrices)	0.125 L/ha	2	14 jours	50 m	-
	Noctuelles défoliatrices	0.075 L/ha	3	14 jours	50 m	-
	Pucerons	0.125 L/ha	3	14 jours	50 m	-
	Choux à inflorescence : choux fleurs, brocolis et autres Choux pommes : choux de Bruxelles, choux rouges et autres	0.050 L/ha	2	7 jours	20 m	-
	Cécidomyie du chou-fleur, cécidomyie, charançon de la tige, piéride du chou	0.075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Pyrale des crucifères	0.200 L/ha	1	14 jours	50 m	-
Concombre	Chenilles défoliatrices (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	3	3 jours	50 m	F
Comichon Courgette	Chenilles défoliatrices (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	2	3 jours	50 m	F
Epinard	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Mouches (pégomyie, Liriomyza sp.)	0.063 L/ha	2	7 jours	20 m	-
	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	2	7 jours	50 m	-
Fenouil	Chenilles phytophages	0.050 L/ha	2	7 jours	50 m	-
	Pucerons	0.050 L/ha	2	7 jours	20 m	-
	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	2	3 jours	50 m	F
	Haricots et pois non écossés frais, haricots écossés frais (flageolet, veau)	0.063 L/ha	2	14 jours (3 jours pour pois chiche)	20 m	F
	Légumineuses potagères sèches (fèves sèches, haricots secs, pois secs, pois chiche et lentilles sèches)	0.075 L/ha	2	14 jours (3 jours pour pois chiche)	50 m	F
	Noctuelles défoliatrices	0.075 L/ha	2	14 jours	50 m	F
	Cécidomyie des fleurs de lentille	0.075 L/ha	2	14 jours	50 m	F
	Noctuelles défoliatrices	0.075 L/ha	2	14 jours	50 m	F
	Pucerons (vert, noir...)	0.063 L/ha	2	14 jours	20 m	F-PE
	Coléoptères phytophages, sitone	0.063 L/ha	2	14 jours	20 m	-
	Noctuelles défoliatrices, thrips, tordeuse du pois	0.063 L/ha	2	14 jours	20 m	F
	Cécidomyie	0.075 L/ha	2	14 jours	50 m	F
Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	Mention abeille
Melon Pastèque, potiron, et autres cucurbitacées à peau non comestible	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	2	3 jours	50 m	F
	Pyrale du maïs	0.200 L/ha	2	7 jours	50 m	-
Oignon, Ail, échalote	Teigne du poireau	0.075 L/ha	2	21 jours	50 m	F
Pucerons		0.125 L/ha	2	21 jours	50 m	-
Plantes aromatiques : Fines herbes, et PPAMC non alimentaires	Altise, méligèthe, ténéride de la rave	0.050 L/ha	2	2 (intervalle 12 jours minimum)	7 jours	20 m
Plantes aromatiques : Fines herbes, et PPAMC non alimentaires	Cécidomyies, chenilles défoliatrices, coléoptères phytophages, doryphore, punaises, teigne, thrips	0.075 L/ha	2	2 (intervalle 12 jours minimum)	7 jours	50 m
Chrysomélides, cicadelle, mouche de la carotte, pucerons		0.125 L/ha	2	2 (intervalle 12 jours minimum)	7 jours	50 m
Poireau, oignon de printemps, ciboule et variétés similaires	Teigne du poireau	0.075 L/ha	2	21 jours	50 m	F
Pois écaillés frais	Pucerons (vert, noir...)	0.063 L/ha	2	3 jours	20 m	F-PE
	Coléoptères phytophages, sitone	0.063 L/ha	2	3 jours	20 m	-
	Noctuelles défoliatrices, thrips, tordeuse du pois	0.063 L/ha	2	3 jours	20 m	F
	Cécidomyie	0.075 L/ha	2	3 jours	20 m	F
Poivron	Chenilles défoliatrices (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	2	3 jours	50 m	F
Piment	Chenilles défoliatrices (noctuelles défoliatrices)	0.125 L/ha	2	3 jours	50 m	-
	Pyrale	0.200 L/ha	2	3 jours	50 m	-
	Noctuelles terrioles (traitement du sol)	0.075 L/ha	2	28 jours	50 m	-
Radis Navet Rutabaga	Altise, ténéride de la rave	0.050 L/ha	4	7 jours	20 m	-
	Noctuelles défoliatrices	0.075 L/ha	2	14 jours	20 m	-
Ricin	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0.050 L/ha	3	35 jours	20 m	-
	Pucerons	0.075 L/ha	3	35 jours	50 m	-
Roquette (plein champ uniquement)	Chenilles phytophages (noctuelles défoliatrices)	0.075 L/ha	2	2 (intervalle 12 jours minimum)	7 jours	50 m
Tomate	Altise	0.050 L/ha	2	3 jours	20 m	-
	Doryphores (doryphore de l'aubergine)	0.075 L/ha	2	3 jours	50 m	F
	Noctuelles défoliatrices	0.075 L/ha	2	3 jours	50 m	-
	Cicadelles, pucerons, punaises	0.125 L/ha	2	3 jours	50 m	-
	Cloportes, myriapodes, noctuelles terrioles (traitement du sol)	0.075 L/ha	2	28 jours	50 m	-
Cultures porte-graines						
Betterave porte-graines	Lulus (<i>Lulus juncei</i> Boh.)	0.075 L/ha	3	21 jours	50 m	F
Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	Mention abeille
Graminées porte-graines	Pucerons	0.075 L/ha	3	21 jours	50 m	F-PE
Légumineuses fourragères porte-graines	Ravageurs des inflorescences (apion du trèfle, Bruchius, Bouchaphagus), sitones (<i>Sitona lineatus</i> , <i>Sitona humeralis</i> , <i>Sitona 592</i>)	0.0625 L/ha	3	21 jours	20 m	-
	Tordeuses (de la luzerne, des trèfles, du pois sur vesce)	0.0625 L/ha	3	21 jours	20 m	F
	Ravageurs du feuillage (phytonomes, Apion pisi, negril)	0.075 L/ha	3	21 jours	50 m	-
Légumineuses fourragères porte-graines	Ravageurs des inflorescences (lychius de la luzerne)	0.175 L/ha	3	21 jours	50 m	-
Orbellifères porte-graines	Forficule	0.0625 L/ha	3	21 jours	20 m	F
Potagères porte-graines	Coléoptères ravageurs des plantes (altises, banis, sitones)	0.0625 L/ha	3	21 jours	20 m	-
	Chenilles (teignes, noctuelles et chenilles défoliatrices, tordeuses, pyrale, ténérides)	0.0625 L/ha	3	21 jours	20m	F
Potagères porte-graines	Coléoptères ravageurs des semences (bruches, charançons des siliques)	0.0625 L/ha	3	21 jours	20 m	F
	Mouches des parties aériennes (mineuses, cécidomyies, mouches des capitules)	0.0625 L/ha	3	21 jours	20 m	F-PE
	Pucerons, cicadelles, punaises, psylle	0.0625 L/ha	3	21 jours	20 m	F
Potagères porte-graines développées	Coléoptères ravageurs (charançons, lyous, cassides, harpalus, méligèthes)	0.0625 L/ha	3	21 jours	20 m	F

Mention abeille :
- F : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.

- F-PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats et en période de floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage (5 à 7.5 g s.a./ha selon l'usage), application le soir.

Note : Les applications sur pêcher (thrips), céréales (cécidomyie), pois de conserve (cécidomyie du pois), pois potagères de printemps et d'hiver (cécidomyie du pois) sont positionnées au moment ou autour de la période de floraison de la culture. Pour ces usages, préférer une application préventive juste avant floraison. Les applications sur céréales (pucerons des épis) sont positionnées durant la période de production de miellat. Pour cet usage, préférer une application préventive avant production de miellat.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/>

RECOMMANDATIONS D'EMPOI
Recommandations par culture

N'utiliser LAMBDASTAR que sur des ravageurs ne présentant pas de résistance aux pyréthrinoides.

N'utiliser LAMBDASTAR que sur des cultures en bon état végétatif, ne présentant pas d'état de stress.

Mais, mais doux et sorgho :
Contre les pucerons (mais et sorgho), appliquer LAMBDASTAR à 0.075 L/ha du stade 2/4 feuilles à floraison.

Contre les noctuelles défoliatrices (maïs et maïs doux), appliquer LAMBDASTAR à 0.075 L/ha de stade 1 feuille à floraison.
Contre la sésamie (maïs, maïs doux et sorgho), appliquer LAMBDASTAR à 0.150 L/ha du stade 6 feuilles à floraison. Appliquer LAMBDASTAR au plus proche des pics de vol de la sésamie.

Contre les cicadelles (maïs, maïs doux et sorgho), appliquer LAMBDASTAR à 0.200 L/ha du stade 24 feuilles à 12 feuilles.

Contre la pyrale (maïs, maïs doux et sorgho), appliquer LAMBDASTAR à 0.200 L/ha du stade 7/8 feuilles à floraison.

Contre les vers gris (maïs et sorgho), appliquer LAMBDASTAR en traitement du sol à 0.075 L/ha (en plein) après le semis et jusqu'au stade 4 feuilles.

Sur maïs, il existe un risque que les populations de pucerons augmentent suite à l'utilisation de pyrèthrinoides pour lutter contre la pyrale du maïs.

Olive :

Contre la mouche de l'olive, appliquer LAMBDASTAR à 0.110 L/ha au début du vol des mouches. Renouveler l'application si nécessaire.

Contre la pyrale du Jasmin et la teigne de l'olivier, appliquer LAMBDASTAR à 0.110 L/ha lors de la floraison.

Pistachier :

Les applications sur pistachier doivent être réalisées au plus tard au stade BBCH 79 (la graine remplit la coquille, la croissance est terminée). Ne plus appliquer LAMBDASTAR dès lors que les premières coques sont ouvertes.

Radis, navet, rutabaga :

Ne pas dépasser la dose de 0.2 L/ha de LAMBDASTAR au total.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Ne pas traiter pendant le gel.

Traiter sur un feuillage sec.

Recommandations pour les mélanges

En application de l'arrêté du 7 avril 2010, durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyrèthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazolones ou des imidazolones. Dans ce cas, le produit de la famille des pyrèthrinoides est obligatoirement appliqué en premier. Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant emploi.

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de LAMBDASTAR dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Volume de bouillie

Utiliser un volume de bouillie approprié pour bien couvrir toute la végétation à protéger.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une

altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, LIFE SCIENTIFIC Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C.

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

L'ringage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Rempli de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (ringage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou ringage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de ringage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages vides, rincés et égouttés, à votre distributeur partenaire d'A.D.IVALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.IVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR		
	PRÉPARATION / MELANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE			
	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISER, PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISER, PULVÉRISATION VERS LE HAUT	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	PULVÉRISATEUR À DOS	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION
GANTS EN NITRILE réutilisables EN ISO 374-1:01 et EN 18623-1:01 (type A) ou à usage unique EN ISO 374-1:01 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)		À usage unique (*)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire				Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI PARTIEL Manteau ou tablier à manches longues Catégorie III type P3 certifié EN 14065+A1	ET EPI partiel								EPI vestimentaire ET EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14093-A1:2009	OU Type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	OU Type 4 avec capuche
LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL certifiés EN 16092 (CE, étape 3)									
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1999) équipé d'un filtre P2 (EN 140:2005) ou A2P0 (EN 14027:2004)									
BOTTES certifiées EN 13832:2006									

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTES.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phytes.fr/PHYTOPRATIQUE/) FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Property of Life Scientific
Do Not Copy